

PRESIDENCE DU CONSEIL  
DES MINISTRES

SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
Travail - Démocratie - Paix

DECRET N° 84/129 / du 31/01/1984

Portant approbation des Statuts de la  
Société d'Economie Mixte de Construc-  
tion ( S E M I C O ) -

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU  
TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,  
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES -

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la loi n° 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement  
de l'article 47 de la Constitution ;

Vu l'Ordonnance n° 63/25 du 24 Décembre 1963 portant cons-  
titution des Sociétés d'Economie Mixte ;

Vu le décret n° 64/43 du 12 Février 1964 portant approba-  
tion des Statuts-Type des recettes d'economie mixte ;

Vu le décret n° 82/049 du 18 Janvier 1982 déterminant les  
attributions des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination  
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomina-  
tion des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le Rectificatif n° 81/016 du 26 Janvier 1981 au décret  
n° 80/644 susvisé ;

Vu le décret n° 83/320 du 3 Mai 1983 portant nomination  
d'un Membre du Conseil des Ministres ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - Sont approuvés les Statuts ci-annexés de la Société  
d'Economie Mixte de Construction ( S E M I C O ).

.../...

ARTICLE 2.- Le présent Décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à BRAZZAVILLE, le 31 Janvier 1984

Par le Président du Comité  
Central du Parti Congolais  
du Travail, Président de la  
République, Chef de l'Etat,  
Président du Conseil des  
Ministres,

Le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-

Le Ministre des Travaux Publics et  
de la Construction,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Commandant Benoit MOUNDELE-NGOLLO.-

Le Ministre des Finances

Itihi-Ossetoumba-LEKOUNDZOU.-